

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 14/01/2025  
Reçu en préfecture le 14/01/2025  
Publié le  
ID : 044-214400756-20250109-4\_2025-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....11  
votants .....12

L'an deux mil vingt-cinq, le **NEUF JANVIER**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 janvier 2025

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      HAMON Sylvain  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      HUGRON Dominique      GRIMAUD Sylvie  
BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à LALLOUÉ Jean-Marc)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAMON Sylvain

## **OBJET :**

<b>4/2025</b>	<b>RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DES ENFANTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL</b>
---------------	--

M. le Maire expose que lors de la mise à jour du document unique, les agents de l'accueil périscolaire ont fait remonter leur inconfort et celui des enfants dans ce bâtiment en cas de chaleur. En parallèle, la mairie constate une consommation excessive d'énergie pour chauffer ce bâtiment.

Après avoir travaillé sur ce dossier, il en ressort que, alors que la face Sud est protégée par une avancée de la toiture, la façade Est qui est majoritairement composée de surfaces vitrées ne dispose d'aucun volet ou avance de la toiture qui permettra de limiter la chaleur l'été. De plus, le Bâtiment a été conçu avec des puits de lumière qu'il convient également de protéger avec des volets pour limiter les pertes d'énergie.

La rénovation thermique de ce bâtiment porterait donc sur l'installation de volets sur les 6 vélux en toiture, l'installation de volets sur les surfaces vitrées en façade Est et l'installation de 3 bannes de 2m de long sur les 3 portes vitrées « sorties de secours » pour lesquelles des poses de volets ne sont pas possibles.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 18 103,96 € HT sont susceptibles d'être financés par une subvention DETR ou DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser les travaux de rénovation thermique de la maison des enfants

SOLLICITE une subvention DETR/DSIL sur ce projet selon le plan de financement HT ci-dessous :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	18 103,96 €	Subvention DETR/DSIL sollicitée	9 051,98 €
		Autofinancement de la commune	9 051,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 103,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 103,96 €</b>

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

